



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.19/Add.2
20 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Genève, 18-21 février 2002

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SIXIÈME SESSION

18-21 février 2002

Rapporteur: M. Paul Frix (Belgique)

Orateurs:

Représentant du secrétariat de la CNUCED	du financement électronique, au
Égypte (pour le Groupe des 77 et la Chine)	développement des entreprises)
Communauté européenne	Philippines (Coprésident de la Réunion
Ouganda (pour le Groupe africain)	d'experts)
Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et la	Espagne (pour l'Union européenne)
Chine)	Paraguay (pour le Groupe latino-américain
Sri Lanka	et caraïbe)
Belgique (Président de la Réunion d'experts	Zimbabwe (pour le Groupe africain)
sur l'amélioration de la compétitivité des	Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et
PME dans les pays en développement:	la Chine)
Contribution du financement, y compris	Bangladesh

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 27 février 2002**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8108, télécopie: 907 0056,
téléphone: 907 5656/1066.

INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a appelé l'attention sur deux points explicitement mentionnés dans la Déclaration de Doha, la facilitation du commerce et le commerce électronique, auxquels la CNUCED devrait s'attacher dans ses travaux de l'après-Doha. La facilitation du commerce était visée au paragraphe 27 de la Déclaration, et l'intervenant a rappelé aux délégués que l'application de certains des articles du GATT de 1994 (art. V et VII, par exemple) s'était révélée difficile. La CNUCED avait acquis beaucoup d'expérience en matière de facilitation du commerce grâce à l'adoption d'instruments utilisant la technologie de l'information dans les domaines du suivi des marchandises (SIAM) et de l'automatisation des douanes (SYDONIA). Depuis 1975, elle avait, de plus, réalisé des travaux analytiques et des activités d'assistance technique très variés qui prenaient en compte les caractères spécifiques des pays en développement. Dans ses travaux de l'après-Doha, la CNUCED pourrait aider les pays en développement à définir leurs besoins et priorités en matière de facilitation des échanges et à formuler leurs positions de négociation.

2. Quant au deuxième point, le commerce électronique, il était mentionné au paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Doha. La CNUCED avait déjà commencé de travailler à certaines des questions en cours d'examen à l'OMC, telles que le moratoire douanier sur les transmissions électroniques et les incidences budgétaires et fiscales du commerce électronique. Certains résultats de ces études avaient été inclus dans le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report 2001*. La CNUCED continuerait de contribuer à l'analyse de la relation entre commerce électronique et développement.

3. L'intervenant a aussi rappelé que, dans le contexte de l'AGCS, les négociations relatives aux transports devaient reprendre à bref délai. La CNUCED avait participé activement aux négociations du Cycle d'Uruguay et à celles du Groupe de négociation sur les services de transport maritime (GNSTM) portant sur cette question. Le secrétariat était prêt à continuer d'accorder une assistance aux pays en développement à l'occasion des prochaines négociations.

4. Se référant au plan d'assistance technique établi par le secrétariat de la CNUCED en vue du renforcement des capacités et de la coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha (document UNCTAD/RMS/TCS/1), l'intervenant a indiqué que la facilitation du commerce et le commerce électronique avaient été inclus dans ce plan et qu'un certain nombre d'activités étaient prévues pour aider les pays en développement dans les domaines de la sensibilisation aux questions en jeu, de l'amélioration des conditions générales dans lesquelles se déroulent les affaires et de l'aide au processus de négociation. La CNUCED était un chef de file en matière de commerce électronique et, par exemple, depuis décembre 2001, le document *E-Commerce and Development Report 2001* avait déjà été téléchargé plus de 70 000 fois à partir du site Web de la CNUCED, par des utilisateurs répartis dans le monde entier, notamment de nombreux utilisateurs de pays en développement.

5. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a fait remarquer qu'à la suite de la réunion de Doha, la CNUCED aurait à s'acquitter d'une tâche supplémentaire: fournir aux pays en développement une assistance technique dans le domaine des négociations commerciales. Il s'est félicité du plan d'assistance technique proposé par le Secrétaire général de la CNUCED et a préconisé la poursuite des consultations s'y rapportant. Les activités énumérées dans la proposition devaient être considérées comme activités additionnelles, et des ressources appropriées être fournies à la CNUCED pour l'application de ce plan. L'intervenant a donc demandé au secrétariat et aux pays donateurs de prendre cet impératif en considération et de ne pas opérer de ponction sur les ressources affectées aux activités en cours, car la CNUCED participait aussi à d'autres activités importantes, outre les activités liées à l'OMC.

6. La représentante de la **Communauté européenne** a estimé, elle aussi, que la facilitation du commerce était d'une importance cruciale pour tous les pays, et a souhaité que les nouvelles négociations qui lui seraient consacrées aboutiraient à un accroissement des échanges pour tous les membres, ainsi qu'à une diminution des coûts et des retards dans le commerce de marchandises. En particulier, il était important que le secrétariat continue de consacrer des travaux aux articles V et VII du GATT de 1994. Il était important, par ailleurs, que tous les pays en développement participent davantage aux discussions concernant la facilitation du commerce,

car la modification des pratiques douanières locales et l'instauration d'une plus grande transparence risquaient d'entraîner des difficultés.

7. S'agissant du commerce électronique, l'intervenante s'est félicitée des travaux de la CNUCED sur ce sujet, en particulier du document *E-Commerce and Development Report 2001*, qui seraient pris en compte dans le programme de travail de l'OMC. Elle a encouragé la CNUCED à continuer de faire valoir l'importance du commerce électronique et à aider les pays en développement à s'impliquer davantage dans cette forme de commerce, qui pouvait améliorer l'environnement commercial, faire participer davantage les pays en développement aux échanges et remédier aux difficultés liées à la distance, au transport, etc. Elle a demandé aux membres de continuer à prendre une part active à ces discussions. S'agissant du séminaire de l'OMC consacré aux incidences budgétaires et fiscales du commerce électronique, cette question était traitée dans le rapport de la CNUCED, dont la conclusion était que le moratoire douanier ne constituait pas, en soi, un problème majeur. Outre le moratoire, d'autres questions telles que les services de télécommunication, de publicité et de transport ainsi que les services financiers présentaient aussi de l'importance à la fois pour le commerce électronique et pour la facilitation du commerce. Il n'y avait donc pas là de nouveau mandat pour la CNUCED, mais seulement continuation de ses travaux en cours.

8. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité du plan d'assistance technique en faveur du renforcement des capacités proposé par la CNUCED pour l'après-Doha, et a souligné son utilité pour les pays africains. La question centrale qui se posait était le financement du plan: faute de financements appropriés, en effet, ce plan ne serait pas viable. D'autre part, les activités qui y étaient prévues devaient être considérées comme des activités supplémentaires, exigeant des ressources supplémentaires.

9. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est félicitée de la proposition de projet relative à l'après-Doha et a insisté sur la nécessité de trouver des crédits suffisants pour mettre le projet à exécution.

10. La représentante de **Sri Lanka** notait avec intérêt qu'une bonne part du budget prévu pour la facilitation du commerce dans le projet relatif à l'après-Doha était réservée en principe à des travaux analytiques. Dans le domaine du commerce électronique, des travaux analytiques

complémentaires seraient souhaitables; ils devraient porter notamment sur les questions en rapport avec les débats ayant pour cadre l'OMC et faisant référence au séminaire de l'OMC sur les incidences du commerce électronique sur les recettes publiques. L'intervenante a aussi souligné combien il importait que la CNUCED s'intéresse à la dimension «développement» du commerce électronique, puisque c'était là que résidait son avantage comparatif lorsqu'elle établissait des synergies avec d'autres institutions.

**AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS
DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

11. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises» (TD/B/COM.3/39).

«Amélioration de la compétitivité des PME: accès au financement et au financement électronique – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.3/43).

12. Le **représentant du secrétariat** a résumé les principales questions ayant trait au financement et au financement électronique des PME. Il était nécessaire de travailler à la fois aux niveaux macroéconomique et microéconomique pour atteindre les buts du développement. Des décisions de politique macroéconomique, telles que l'adoption des ratios d'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle, avaient une influence directe sur l'aptitude des PME à obtenir des crédits à long terme. Des règlements financiers suffisamment souples, permettant à la fois le financement des PME à un coût raisonnable et la supervision prudentielle qui assurait la stabilité financière et permettait d'éviter le risque systémique, étaient indispensables à l'existence d'un environnement propice. Par ailleurs, les gouvernements étaient encouragés à éviter de trop emprunter auprès des banques commerciales, afin de ne pas évincer le secteur privé, en particulier les PME.

13. Nombre des obstacles qui entravaient l'accès des PME au crédit avaient été surmontés dans les pays développés, et il y avait là des enseignements à tirer pour les pays en développement. Premièrement, les banques devaient conclure des partenariats avec les fournisseurs de services aux entreprises, afin de fournir aux PME les services de nature à améliorer leur réputation de solvabilité. Deuxièmement, la qualité des informations financières fournies par les PME pouvait être améliorée par l'adoption de systèmes simples de comptabilité. Troisièmement, les institutions financières internationales étaient encouragées à assurer, par des

efforts systématiques et multiformes de renforcement des capacités, la formation, dans les pays en développement, de cadres de banques commerciales aptes à traiter avec les PME, et la CNUCED pouvait faire mieux connaître, grâce à des séminaires régionaux, les mesures susceptibles d'être employées dans les opérations de prêt aux PME, telles que l'évaluation et la notation extérieure du crédit et de la solvabilité et l'autoévaluation des risques. Les programmes de coopération technique de la CNUCED devaient aussi mieux tenir compte des différences entre les sexes.

14. Le financement électronique supposait un certain nombre de conditions concrètes importantes: services de télécommunication, connectivité Internet et cadre juridique adéquat, notamment règlements monétaires et financiers technologiquement neutres. Au début, le plus important pour les PME était d'accéder aux systèmes de paiement locaux, régionaux et mondiaux disponibles sur l'Internet, d'utiliser les autres services bancaires disponibles sur l'Internet, de figurer dans les bases de données en ligne nouvellement créées contenant des informations sur la solvabilité et des notations, car c'étaient là les conditions requises pour obtenir diverses formes de financement électronique à court terme destinées aux entreprises – financement électronique du commerce, assurance-crédit électronique, par exemple. L'asymétrie de l'information relative à la solvabilité des PME était un obstacle que des techniques modernes moins coûteuses de recherche électronique des données permettraient de surmonter, donnant ainsi aux PME la possibilité d'obtenir des financements électroniques de sources étrangères à des conditions plus compétitives. Les pressions concurrentielles ainsi exercées sur les fournisseurs locaux de services financiers pourraient faire baisser les coûts excessivement élevés du crédit commercial dans de nombreux pays en développement ou en transition. Une meilleure information sur les résultats obtenus par les PME et leur santé financière devait, à plus ou moins brève échéance, améliorer leur profil de risque commercial, et influencer favorablement aussi sur les indicateurs de risque politique du pays auquel elles appartenaient. Les PME pourraient ainsi commencer un jour à obtenir davantage de capital-risque et autres financements et investissements à long terme.

15. Le représentant de la **Belgique**, parlant en qualité de **Président de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises**, a présenté dans leurs grandes lignes les questions liées au financement des PME examinées

à cette réunion. Les PME étaient indispensables à un développement économique durable – elles fournissaient les deux tiers des emplois – et le succès de ce secteur était subordonné à la possibilité d’obtenir des crédits. Le thème de la réunion avait été choisi très opportunément, car il n’y avait que très peu d’autres instances dans lesquelles aborder les problèmes de financement et de financement électronique des PME, par opposition à ceux du financement international ou du microfinancement. La réunion s’était surtout attachée à trouver des solutions aux difficultés que rencontraient les PME lorsqu’elles cherchaient à se procurer des ressources financières: risques de crédit amplifiés, asymétrie de l’information, coûts de transaction élevés, insuffisance de l’infrastructure bancaire et pénurie de personnel bancaire ayant l’expérience voulue pour travailler avec les PME. Un bon nombre des innovations financières examinées par la Réunion d’experts avaient trait à la réduction des coûts et des risques associés à l’octroi de prêts aux PME. L’exemple d’institutions financières locales prospères de pays développés avait montré que l’octroi de prêts aux PME, s’il s’accompagnait d’une stratégie correcte et d’une utilisation appropriée de la technologie de l’information, pouvait devenir une activité extrêmement profitable. Les mesures pertinentes, judicieusement adaptées, pouvaient aussi, dans une certaine mesure, être appliquées par les pays en développement. La Réunion d’experts avait aussi étudié la possibilité d’autres sources de financement, comme le capital-risque, qui avaient une grande importance dans certains pays développés mais une importance marginale dans les pays en développement. Dans le cas des PMA, des fonds d’investissement associant secteur public et secteur privé étaient tout particulièrement nécessaires. La Réunion d’experts avait aussi examiné des compléments du financement, tels que le crédit-bail et les mécanismes de prêt et de garantie mutuelle. Il s’agissait d’utiles moyens de partager les risques, mais qui comportaient le problème du risque moral et du choix malencontreux. L’intervenant avait communiqué les conclusions et recommandations de la Réunion d’experts au secrétariat de la Conférence internationale sur le financement du développement qui devait se tenir en mars à Monterrey (Mexique).

16. Le représentant des **Philippines**, parlant en qualité de **coprésident de la Réunion d’experts**, a présenté dans leurs grandes lignes les questions de financement électronique examinées à cette réunion. Le financement électronique ne se ramenait plus aux paiements en ligne et aux cartes à puce: c’était devenu un instrument du développement économique. Sans doute, le recours au financement électronique en était-il à ses débuts dans de nombreux

pays en développement, mais il avait le potentiel voulu pour dominer le financement à l'échelle mondiale et finir par influencer sur l'attitude commerciale des PME dans le monde entier. Les PME devaient surmonter rapidement tous les obstacles qui les empêchaient d'utiliser le financement électronique si elles ne voulaient pas être marginalisées dans les activités commerciales internationales. L'utilisation des nouvelles technologies faisant appel à l'Internet pouvait aider les PME à remédier à l'asymétrie de l'information: elles auraient ainsi bien plus de chances d'accéder à la fois au financement et au financement électronique. Le financement électronique ne représenterait pas une nouvelle source de crédits pour les PME si les risques d'insolvabilité restaient les mêmes. Les PME devaient changer leur culture commerciale, améliorer leur gestion et figurer dans les bases de données d'information sur le crédit. Les fournisseurs de services financiers devaient se doter d'un capital physique et de ressources humaines plus performants afin de pouvoir fournir des services en ligne, s'attacher à développer les mécanismes de financement électronique interentreprises, et en particulier s'attacher à développer le financement électronique des PME.

17. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la difficulté d'obtenir des crédits était un obstacle majeur pour les PME, en particulier pour celles qui étaient de création récente ou qui avaient à leur tête des femmes entrepreneurs. Étant donné le rôle des PME dans la création d'emplois, il était important que les gouvernements et les institutions financières s'attaquent à la question de l'accès des PME au financement et au financement électronique. La formation au financement électronique, la bonne connaissance de ses modalités, étaient indispensables pour donner un élan à l'utilisation globale de crédits, faire baisser les coûts de transaction et promouvoir l'efficacité. Dans ce domaine, les tâches auxquelles il fallait principalement s'attacher étaient le renforcement des capacités institutionnelles des intermédiaires financiers et d'autres acteurs importants, l'échange d'informations sur les mécanismes novateurs et le renforcement du cadre réglementaire financier nécessaire pour éviter les risques systémiques.

18. Pour le représentant du **Paraguay**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, encourager les institutions financières locales à assurer les services nécessaires aux PME à un coût raisonnable était une tâche majeure. Malgré toute l'importance, pour la stabilité financière, de réglementations financières judicieuses, les gouvernements et les institutions financières internationales avaient encore beaucoup à faire pour inciter les banques locales à

assurer les services nécessaires aux PME à un coût raisonnable. Le financement électronique était en train de prendre racine dans de nombreux pays latino-américains, mais beaucoup restait à faire pour développer les paiements électroniques locaux, l'assurance-crédit électronique et les services de financement électronique du commerce pour les PME. De plus, les fournisseurs locaux de services financiers devaient faire face à des défis mondiaux. Un moyen d'améliorer la transparence et de réduire le coût de l'emprunt malgré des notations défavorables du risque politique à l'échelon national consisterait à inclure les entreprises locales dans des bases de données mondiales. L'utilité de la Conférence qui devait se dérouler au Mexique serait fonction des efforts déployés par les pays qui pouvaient faire en sorte que d'utiles mesures soient prises à tous les niveaux – macroéconomique et microéconomique.

19. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné que deux conditions étaient nécessaires pour qu'il y ait accès à des ressources financières: la stabilité macroéconomique et l'existence d'un secteur financier bien réglementé. Le secteur des services financiers devait être encouragé à s'intéresser sérieusement aux PME; il devait travailler en étroite coopération avec les PME, adapter les techniques modernes de crédit pour améliorer la gestion des risques liés aux PME et en même temps leur fournir des financements à un coût raisonnable. C'était le seul moyen de parvenir à des résultats durables et de réduire les coûts. Les PME avaient aussi besoin d'un soutien à cet égard. Beaucoup d'entre elles n'avaient aucune expérience des relations avec les banques et avaient de la difficulté à s'adresser à elles. L'assistance technique assurée par des programmes comme l'EMPRETEC serait extrêmement utile aux PME qu'elle aiderait à obtenir des crédits en bonne et due forme. Pour la plupart des PME africaines, le financement électronique était hors d'atteinte, et si l'on voulait changer cet état de choses, il fallait d'abord s'attaquer aux questions que posaient le «gouffre numérique» et l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux services Internet. Néanmoins, on pouvait citer plusieurs exemples de systèmes de microcrédit fonctionnant en Afrique qui avaient tiré parti avec succès de l'Internet. La disponibilité en ligne d'informations sur les risques d'insolvabilité et d'informations financières concernant les PME pouvait ouvrir la voie aux moyens de financement électronique et de paiement électronique. Il était important que les intermédiaires financiers africains et les PME africaines bénéficient d'un appui technique international. Quant à la Conférence de Monterrey, le Groupe africain espérait qu'elle produirait des résultats pratiques.

20. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a évoqué la nécessité de mieux faire connaître les technologies du financement électronique. Il était important que les PME participent activement au commerce électronique, ce pourquoi elles avaient besoin de formation et de services consultatifs, ainsi que d'investissements dans les infrastructures matérielles d'information et de communication. Des mécanismes comme le paiement en ligne et les bases de données d'information sur le crédit et la solvabilité devraient être mis en place par les institutions financières locales. Il resterait encore beaucoup à faire auprès des banques asiatiques pour les sensibiliser davantage aux besoins des PME. La CNUCED et d'autres organisations s'occupant de développement devaient tenir les institutions financières locales des pays en développement informées des innovations et des meilleures pratiques le plus récemment adoptées. Certains domaines d'action appelaient une attention toute particulière: il s'agissait de mieux faire connaître les innovations financières visant les PME et de promouvoir leur mise en pratique, ainsi que de combiner les services d'aide aux entreprises et les services financiers par l'intermédiaire de partenariats entre secteur public et secteur privé. Il était important aussi de promouvoir la collecte et la diffusion de données liées au financement électronique et au commerce électronique.

21. Pour le représentant du **Bangladesh**, les PME jouaient un rôle très important dans la diffusion des nouvelles technologies et l'utilisation qu'elles faisaient des capitaux était souvent très efficace. L'inefficacité des intermédiaires financiers était souvent ce qui gênait le plus l'accès des PME au financement et au financement électronique; il fallait donc étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement différents, novateurs, en particulier des mécanismes Internet, excellents moyens de communiquer des informations financières et des informations sur les risques d'insolvabilité concernant les PME, et de leur faciliter ainsi l'accès au crédit. Étant donné le très faible degré de pénétration des télécommunications et de l'Internet dans les PMA, il faudrait se garder de trop attendre, dans l'immédiat, du financement électronique dans ces pays. Enfin, l'intervenant a fait observer que dans les PMA, les marchés des capitaux ne représentaient qu'une source marginale de financement.
